

**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2009**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	14

L'an deux mille neuf, le quinze septembre à vingt heures,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Etaient présents :

MM KIFFER René, DIOU Bernard, COUTURIER Jean-Marc, DROUVIN Nicolas, FRANCOIS Christian,
GILLES Laurent, LECOMTE Dominique, LEGEAY Christian, LELEUX Aline, METHIA Yves, SABATIER Joël,
VIGNALE Pascal.

Absents excusés :

M. DAGNEAUX Joël,
Mme RAMEAU Aline qui donne procuration de vote à M. KIFFER René,
M. RENEAUX Guy qui donne procuration de vote à M. COUTURIER Jean-Marc.

Date de l'envoi de la convocation : 11 septembre 2009

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2009

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2009.

2. Urbanisme : acquisition gracieuse d'une bande de terrain devant 2 constructions dans la rue du Limousin et élargissement de la voirie

Le Maire expose que deux demandes de permis de construire et certificats d'urbanisme sont à l'instruction dans les services de la DDE. Ces demandes concernent 2 parcelles situées rue du Limousin (section 1 parcelles 190 et 191).

Le Maire expose la nécessité d'élargir la rue du Limousin sur cette portion pour desservir une zone de construction future (inscrite dans le PLU à l'étude), avec l'accord des deux pétitionnaires. Une bande de terrain de 2 mètres a été cédée gracieusement à la Commune avec un engagement écrit des deux pétitionnaires.

L'arpentage, le bornage est déjà réalisé à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accepter la cession gracieuse d'une bande de 2 mètres pour l'élargissement de la rue du limousin
- de s'engager à élargir la portion de la rue du Limousin devant ces dites parcelles (section 1 parcelles 190 et 191) lorsque les maisons seront construites, dans un délai maximum de deux ans.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3. Divers

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Bettelainville, le 16 septembre 2009

Le Maire :

R. KIFFER

